

DEPARTEMENT : HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT : LIMOGES
COMMUNE : LA GENEYTOUSE
COMMUNE : AUREIL

A 2018-12

**ARRETE MUNICIPAL DU 21 AOUT 2018
PORTANT INTERRUPTION ET DEVIATION DE LA CIRCULATION
SUR « LA ROUTE DES CARRIERES » ET « LA ROUTE DE LA TUILIERE »**

Le Maire de la Commune de La Geneytouse,
Le Maire de la Commune d'Aureil,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes
modifié par les arrêtés subséquents,
Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à signalisation des routes et autoroutes,
Considérant la demande de l'entreprise HEBRAS TRAVAUX PUBLICS en date du 01/08/2018 en
vue d'obtenir l'autorisation d'interrompre la circulation pour une durée de 6 semaines, à compter du
27/08/2018, sur la « route des carrières » et la « route de La Tuilière » en raison de travaux sur le
réseau d'eau potable,

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Lors des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la « route des
carrières », sur la commune d'Aureil et la commune de La Geneytouse, la circulation des véhicules
sera interdite (sauf riverains) sur la route des carrières du numéro 310 au numéro 334, du
27/08/2018 au 05/10/2018. Pour la même raison, la circulation sera interrompue à l'intersection de
la « route de La Tuilière » et de la « route des carrières », au lieu-dit « Les Cruzettes ».

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent la circulation sera déviée localement dans les
deux sens de circulation vers la RD 65 ou la RD 979.

ARTICLE 3 : La signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1^{er} sera fournie, mise en
place, surveillée, entretenue de jour comme de nuit et déposée par l'entreprise conformément à la
circulaire interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie signalisation temporaire).

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise Monsieur le Président du Conseil
Départemental de la Haute-Vienne, Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de St
Léonard de Noblat, Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours,
Monsieur le Directeur du SAMU de la Haute-Vienne.

Fait à La Geneytouse, le **23 AOUT 2018**

Le Maire,

Alain FAUCHER



Fait à Aureil, le **23 AOUT 2018**

Le Maire,

Bernard THALAMY

